

Infographie animée « La transition énergétique »

Voix

La production mondiale d'énergie repose aujourd'hui à plus de 80 % sur les énergies fossiles que sont le pétrole, le charbon et le gaz naturel.

Or, les ressources fossiles ne sont pas inépuisables, et leur combustion génère des gaz à effets de serre, tels que le dioxyde de carbone, à l'origine du réchauffement climatique. La production d'énergie est la principale source d'émission de gaz à effets de serre dans le monde, responsable de 35 % des émissions, devant l'industrie et les transports.

Pour lutter contre le changement climatique, les États et les sociétés s'engagent progressivement dans une transition énergétique, pour offrir les mêmes services à nos sociétés en consommant moins d'énergie, et en augmentant la part des énergies renouvelables dans la production. En Europe occidentale, la réduction progressive du recours à l'énergie nucléaire est également au programme du fait des enjeux liés à la gestion des déchets radioactifs.

La France veut être un pays exemplaire en matière de transition énergétique. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le 17 août 2015 dans le cadre d'une politique européenne. C'est une loi « d'action et de mobilisation » qui engage le pays tout entier (citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics) et qui instaure une panoplie d'outils et de mesures pour accélérer cette transition.

Cette loi a quatre objectifs principaux :

- le premier objectif est de consommer mieux en économisant l'énergie : moins de carburants fossiles, moins de transports (en favorisant l'autopartage et le covoiturage), plus de confort thermique (en changeant les chaudières ou en faisant des travaux d'isolation), plus d'efficacité dans l'industrie ;

- le deuxième objectif est de produire autrement en préservant l'environnement : plus de ressources locales, des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, biomasse, hydraulique), moins de déchets (en luttant contre le gaspillage alimentaire et en favorisant le recyclage) ;

- le troisième objectif est de faire progresser la société grâce à des projets mobilisateurs : projets coopératifs de production d'énergie, services innovants (par exemple, la création de parcs solaires participatifs dont les habitants deviennent les actionnaires) ;

- le quatrième objectif est de créer des emplois dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment. Secteur le plus énergivore, avec 46 % des consommations d'énergie, le bâtiment est porteur d'opportunités en termes de rénovation thermique et de déploiement de solutions intelligentes pour l'efficacité énergétique telles que des systèmes de mesure, de contrôle et de régulation des consommations.

La France poursuit ainsi l'objectif d'être parmi les leaders européens de la transition énergétique.